

Futurs L2, devenez assistants d'éducation en préprofessionnalisation (AED)



Le rectorat de Versailles propose aux étudiants de L2 ayant comme projet professionnel de devenir enseignant de s'inscrire dans un dispositif leur permettant de conjuguer un cycle de formation universitaire avec une formation pratique dans une école ou un établissement scolaire du second degré.

L'AED est affecté et présent 8 heures par semaine dans l'école ou l'établissement pendant l'intégralité du temps scolaire.

La période d'appel à candidatures est prolongée jusqu'au vendredi 14 juin 2019 inclus.

[Lien vers le site de l'académie de Versailles](#)



Conditions

Justifier d'une inscription en licence à la rentrée scolaire 2019-2020 dans l'une des 5 universités versaillaises. Avoir acquis 60 crédits ECTS dans le cadre d'une licence (la condition d'acquisition des crédits s'appréciant au moment de l'entrée en vigueur du contrat de préprofessionnalisation, les phases de recrutement peuvent donc concerner des étudiants qui sont en cours d'obtention de crédits leur permettant d'atteindre le seuil des 60 crédits ECTS).

L'appel à candidature concerne tous les étudiants boursiers ou non boursiers. Les contrats des AED en préprofessionnalisation sont conclus pour une durée de trois ans. Les contrats sont signés après accord du recteur par les chefs d'établissement qui assurent un suivi de proximité.

Votre dossier de candidature sera examiné par une commission de recrutement, qui émettra un avis sur votre motivation et votre aptitude. Une fois votre candidature validée par la commission, vous pourrez bénéficier d'un contrat de préprofessionnalisation et vous serez accueilli dans une école ou un établissement du secondaire selon vos vœux. Le contrat débutera au 1er septembre 2019.

Cette affectation en établissement scolaire ne modifiera pas votre lieu de formation universitaire ni le mode de contrôle des connaissances permettant de valider votre diplôme. Les modalités d'exercice seront compatibles avec votre formation universitaire.

Les AED suivent la totalité de leur formation à l'université avec une stricte obligation de présence à l'ensemble des enseignements de CM, TD et TP.

Rémunération (rémunération nette mensuelle)

L2 : 693 euros

L3 : 963 euros

M1 : 980 euros

Cette rémunération peut être cumulée avec une bourse d'étude sur critères sociaux.

Composition du dossier

lettre de motivation précisant le niveau pour lequel vous postulez ou l'ordre de préférence si vous souhaitez postuler pour les deux (premier ou second degré), la discipline pour le second degré (lettres, mathématiques, anglais) ;

curriculum vitae ;

fiche de synthèse et de préférence sur le lieu d'affectation ;

copie de votre pièce d'identité ;

copie de votre carte vitale ;

relevés de notes des 2 semestres de l'année en cours ;

avis du responsable de formation de l'année en cours, dûment complété.

Date limite d'envoi le vendredi 14 juin 2019.

Trois exemplaires de votre dossier à envoyer

Un exemplaire par voie postale :

au Rectorat de l'académie de Versailles

Division des Personnels Enseignants
DPE 3 Cellule AED en préprofessionnalisation
3 boulevard de Lesseps
78000 VERSAILLES

Un exemplaire par voie électronique :

à preprofessionnalisation@ac-versailles.fr

Un exemplaire doit être adressé à votre université :

Université Paris Nanterre
Bernard BORTOLUSSI
Dispositif AED
200, avenue de la République
92 001 Nanterre Cedex
Mail : bernard.bortolussi@parisnanterre.fr

Mis à jour le 07 juin 2019

▶ **Contacts**

Université Paris Nanterre

200, avenue de la République
Dispositif de la Formation Continue
92 001 NANTERRE
www.univ-paris-nanterre.fr
www.univ-paris-nanterre.fr

▶ **L'équipe du SUFOM:**

[Renseignements sur l'équipe du SUFOM](#)

▶ **Le bâtiment FC**

[Renseignements sur le bâtiment FC](#)

► Inscriptions

[s d'inscriptions](#)

<https://sufom.parisnanterre.fr/accueil/futurs-l2-devenez-assistants-d-education-en-preprofessionnalisation-aed--910>